



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des immeubles et de la logistique

Projets Monde

Antenne immobilière régionale Europe

MARCHE DE TRAVAUX

RC – REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Ambassade de France en Allemagne

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur l'Ambassadeur de France en Allemagne

Conducteur d'opération

La Direction des Immeubles et de Logistique (DIL/Projets Monde)

Antenne immobilière Europe

Objet du marché

WEISSENTHURM – Restauration générale et aménagements extérieurs du Monument Hoche

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.1. Objet du marché et lieu d'exécution	4
1.2. Caractéristiques principales de l'opération.....	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1. Procédure	4
2.2. Décomposition en tranches et en lots	5
2.3. Allotissement	5
2.4. Prestations supplémentations éventuelles (PSE)	5
2.5. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	5
2.6. Forme du marché	5
2.7. Variantes.....	5
2.8. Options	5
2.9. Délai de réalisation	5
2.10. Modifications de détail au dossier de consultation	5
2.11. Sujétion particulière au marché	6
2.12. Sous-traitance.....	6
2.13. Mode de règlement.....	6
2.14. Maîtrise d'ouvrage (MOA)	6
2.15. Maîtrise d'œuvre (MOE)	6
2.16. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)	6
2.17. Contrôle technique (CT)	7
2.18. Coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS).....	7
3. MODALITÉS DE RETRAIT DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
3.1. Modalité de retrait du dossier de consultation.....	7
3.2. Dossier de consultation	7
3.3. Documents fournis aux candidats	7
3.4. Visite de site	7
4. PRÉSENTATION DES OFFRES	8
4.1. Date de remise des offres	8
4.2. Conditions de participation	8
4.3. Groupements d'opérateurs économiques	8
4.4. Pour le candidat se présentant en groupement	9
4.5. Présentation, à l'appui de la candidature, d'autres opérateurs économiques	10
4.6. Pièces obligatoires relatives à l'offre	10
4.7. Délai de validité des offres	12
4.8. Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur le chantier	12
4.9. Sous-traitance.....	12
4.10. Secret des affaires.....	12
4.11. Mode de règlement.....	12
5. EXAMEN DES OFFRES	12

5.1.	Vérifications des offres	12
5.2.	Critères d'analyse des offres	13
5.3.	Phase de négociation éventuelle.....	13
6.	ATTRIBUTION DU MARCHE	13
7.	DISPOSITIONS GENERALES	14
7.1.	Assurance et frais de transport.....	14
7.2.	Suite donnée à la consultation	14
7.3.	Procédure contentieuse.....	15
8.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	15
9.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
10.	TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES CANDIDATS	16
11.	Annexe 1	17

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet du marché et lieu d'exécution

Nom de l'opération :

« Restauration générale et aménagements extérieurs du Monument Hoche à Weissenthurm en Allemagne »

La présente consultation concerne les travaux de restauration du Monument Hoche situé à Weissenthurm, près de Francfort, en Allemagne.

Lieu de l'exécution des travaux :

Monument Hoche
Am Hoche 15, 56575 Weißenthurm,
Allemagne

1.2. Caractéristiques principales de l'opération

Le monument Hoche de Weissenthurm est le plus grand monument funéraire français en dehors du territoire national. Il a été érigé en l'honneur du Général Louis-Lazare Hoche, décédé en 1797 alors qu'il commandait l'armée de Rhin-et-Moselle. Ce monument, propriété de l'État français, a été construit en 1798 au-dessus de la Tour Blanche (Weisser Turm) et a été définitivement achevé après la Première guerre mondiale en 1919. Il s'élève à 15 m de hauteur. Des répliques des reliefs en bronze de Boizot ont été apposées en 1928.

Suite à un état sanitaire réalisé en 2021, il a été décidé d'entreprendre sa rénovation complète. Les travaux envisagés comprennent ainsi la restauration complète du monument Hoche. En complément de ces travaux de restauration, sont également prévus des travaux de réaménagement des sols et ouvrage en périphérie, ainsi que des travaux de VRD visant à une amélioration de la gestion des eaux pluviales.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure

Le candidat est informé que le marché sera conclu en euro si l'attributaire est installé en zone euro et dans la monnaie locale de l'attributaire dans le cas contraire.

Le marché issu de la présente consultation sera passé, exécuté et liquidé hors du territoire français. Le marché sera exécuté à Weissenthurm, en Allemagne. En zone UE, le marché est soumis spécifiquement à l'application du code de la commande publique français (lui-même en conformité avec les directives européennes).

Il s'agit d'une consultation passée sous la forme d'une procédure adaptée avec éventuelle négociation, comportant :

- une phase simultanée de réception des candidatures et des offres ;
- une phase de négociation.

Le Pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La présente consultation fait suite à une première procédure publiée au BOAMP le 19/03/2023, avis n°23-36691, et déclarée infructueuse par décision signée par le représentant du pouvoir adjudicateur le 05/08/2025.

2.2. Décomposition en tranches et en lots

Les prestations font l'objet d'une unique tranche ferme avec 9 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et 2 variantes.

2.3. Allotissement

Le marché de travaux est décomposé en 4 lots :

- Lot n°1 – Installations de chantier – Maçonnerie pierre-de-taille – Marbrerie – VRD - Espaces verts ;
- Lot n°2 – Restauration de bronzes ;
- Lot n°3 – Couverture ;
- Lot n°4 – Serrurerie – métallerie.

2.4. Prestations supplémentations éventuelles (PSE)

Le marché prévoit 9 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- Lot n°1 – Installations de chantier – Maçonnerie pierre-de-taille – Marbrerie – VRD Espaces verts
 - PSE N°1 – travaux dans caveau ;
 - PSE N°2 – reprise du cheminement en schiste ;
 - PSE N°3 – bordure P1 en béton ;
 - PSE N°4 – restauration des maçonneries extérieures périphériques nord, sud et ouest ;
 - PSE N°5 – plantations.
- Lot n°4 – Serrurerie – métallerie
 - PSE N°6 – porte extérieure arc d'entrée modèle 1 ;
 - PSE N°7 – porte extérieure arc d'entrée modèle 2 ;
 - PSE N°8 – porte extérieure arc d'entrée modèle 3 ;
 - PSE n°9 – portes et ouvrages métalliques du caveau.

Les PSE sont obligatoires.

2.5. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des charges de la présente consultation.

2.6. Forme du marché

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire.

2.7. Variantes

Lot n°1 – Installations de chantier – Maçonnerie pierre-de-taille – Marbrerie – VRD Espaces verts : les candidats doivent répondre à la solution de base et aux deux variantes ci-dessous mentionnées :

- VARIANTE N°1 – couvertines en béton ;
- VARIANTE N°2 – dépose/repose du mat de drapeau.

Lot n°2 à lot n° 4 : les candidats doivent répondre à la solution de base.

2.8. Options

La présente consultation n'autorise pas les options.

2.9. Délai de réalisation

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'article E de l'Acte d'Engagement.

2.10. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur du marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11. Sujétion particulière au marché

Le maître d'œuvre mettra en place, dès le démarrage de sa mission, des outils de planification, d'ordonnancement et de suivi de l'opération. Il élaborera et tiendra à jour un calendrier détaillé à jour jusqu'à la fin de son contrat.

2.12. Sous-traitance

L'Entreprise est tenue de déclarer l'ensemble de ses sous-traitants lors de la remise des offres.

Le marché ne pourra pas être sous-traité entièrement.

2.13. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Dans le cadre du respect de la réglementation des changes, le virement sera réalisé sur un compte domicilié dans le pays où se trouve le siège du titulaire. Dans le cas d'un pays hors zone euros, le virement sera effectué en monnaie locale, sur la base du taux de chancellerie en vigueur au moment de la mise en paiement de la facture.

2.14. Maîtrise d'ouvrage (MOA)

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Ambassade de France en Allemagne

Représenté par Monsieur l'Ambassadeur de France en Allemagne

Conducteur d'opérations :

La conduite d'opération sera assurée par l'antenne immobilière Europe de la Direction des Immeubles et de la Logistique, basée à Paris.

Point de contact : emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr

2.15. Maîtrise d'œuvre (MOE)

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement désigné dans le présent marché sous le nom de Maître d'œuvre :

Mandataire :

Agence GOUTAL A.C.M.H

110 rue Faubourg Poissonnière

75010 Paris

Tel. 01 42 59 18 17

Co-traitants :

BET Paysage – JM POLO Concept

1 rue des Champs

57350 Stiring-Wendel

Tel. 03 87 13 27 24

Economiste – Cabinet François

14 rue de Queueu

57070 Metz

Tel. 03 87 36 82 75

La mission du maître d'œuvre est une mission conforme à la loi MOP française (Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) fondue dans le Code de la commande publique. Elle inclut les missions d'études et le suivi de l'exécution des travaux.

2.16. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier : non désigné à ce jour.

ALLEMAGNE – WEISSENTHRUM – Restauration du Monument Hoche – RC – DCE Travaux 6/18

2.17. Contrôle technique (CT)

Non défini.

2.18. Coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS)

Non défini.

3. MODALITÉS DE RETRAIT DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Modalité de retrait du dossier de consultation

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation en s'identifiant (ce qui suppose de créer un compte). Si les candidats choisissent de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme, comme le permet la réglementation en vigueur, ils prennent le risque de ne pas être avertis en temps et en heure des modifications mineures éventuelles qui seraient susceptibles d'affecter le dossier pendant la période de mise en ligne. Ils ne pourront éléver aucune réclamation à ce titre.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter la rubrique "Aide" disponible sur la PLACE.

3.2. Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat en version numérique.

3.3. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation ;
- l'acte d'engagement et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières par lots techniques (CCTP) ;
- le dossier graphique ;
- les diagnostics techniques établis ;
- le planning prévisionnel établi par la maîtrise d'œuvre ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- l'engagement de confidentialité.

Une traduction libre des pièces administratives (anglais) et techniques (allemande) constitutives du lot 1 a été fournie. Le français sera la langue retenue en cas de contradiction avec les traductions anglaises et allemande.

La langue du marché reste néanmoins le **français**.

Le candidat devra remettre son offre en copie numérique complète via la solution « France Transfert » mise en place par le Ministère ou via la Plateforme des Achats de l'Etat « Place » (article 8 du présent règlement de consultation).

3.4. Visite de site

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le Monument Hoche est partiellement visitable en accès libre. Seul la **crypte** n'est visitable que sur demande. La visite de la crypte n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Un créneau de visite pourra être proposé aux candidats qui le souhaiteraient. La demande de visite devra être transmise au maximum **15 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres aux adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « **Weissenthurm – Monument Hoche – Visite crypte** »

Cette visite et les frais qu'elle engendrera (billets d'avion, nuitées, dépenses sur place) ne donnera lieu à aucun remboursement par le Maître d'Ouvrage et sera donc prise en charge en totalité par le candidat.

4. PRESENTATION DES OFFRES

4.1. Date de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée à l'article 8 de ce présent règlement.

Les offres reçues hors délai sont éliminées.

4.2. Conditions de participation

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue Française ou Française et Allemande.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Les candidats ne peuvent présenter plusieurs candidatures pour ce marché, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements (R2151-7 du code de la commande publique français).

Conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique français, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Cette clause s'applique à l'entreprise, à ses agences et ses succursales. Le non-respect de cette clause entraînera l'élimination des candidatures concernées. Il appartient aux candidats groupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de la candidature.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Conformément aux termes de l'article L2141-13 du code de la commande publique français, il est précisé aux candidats qui se présentent sous la forme d'un groupement, que lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un de ses membres, le Pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. À défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Dans le cadre de la présente consultation : La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation mais le groupement attributaire devra adopter la forme du groupement solidaire.

Chacun des membres du groupement dit solidaire est engagé financièrement pour la totalité du marché comme précisé dans l'acte d'engagement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-10 du code de la commande publique, le soumissionnaire ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, le pouvoir adjudicateur. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

En cas de candidature avec un Document Unique de Marché Européen (DUME) électronique, le formulaire indique par défaut que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner. Il appartient, le cas échéant, au candidat de mentionner le motif concerné par l'interdiction de soumissionner.

En application des articles L2141-7 et suivants du code de la commande publique, sont exclues de la procédure de passation du marché public :

1° les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur ;

2° les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;

3° les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens ;

4° les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;

5° les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Un opérateur économique ne peut être exclu en application des dispositions qui précèdent que s'il a été mis à même par l'acheteur d'établir, dans un délai raisonnable et par tout moyen, que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le candidat ou le groupement est exclu de la procédure.

4.4. Pour le candidat se présentant en groupement

Si le candidat se présente en groupement, chacun de ses membres doit remettre une déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent tel que décrit ci-dessus) et les éléments obligatoires susmentionnés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1), permettant d'établir que le candidat est en mesure de fournir les prestations objet du marché. L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Les informations demandées au titre de la candidature pourront être remises sur papier libre ou, si le candidat le souhaite, il pourra fournir les déclarations du candidat (imprimés DC1 et DC2 *les formulaires*

sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

4.5. Présentation, à l'appui de la candidature, d'autres opérateurs économiques

Le candidat peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du présent marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

4.6. Pièces obligatoires relatives à l'offre

4.6.1.Volet administratif

Les pièces relatives au « volet administratif » à fournir par les candidats sont les suivantes :

A- Capacités administratives et juridiques :

- Une lettre de candidature identifiant le candidat ou les membres du groupement (DC1) ;
- Les documents attestant de l'existence juridique du candidat et de chacun des membres du groupement (DC2) ;
- Les certificats ou déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- Les attestations sur l'honneur précisant que le candidat ou chacun des membres du groupement est autorisé à participer à la consultation et ne fait l'objet d'aucune poursuite.

B - Capacité économique et financière :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global en adéquation avec le type d'opération envisagée, réalisé au cours des 3 derniers exercices, le capital social, dûment signé par la personne ayant pouvoir d'engager le candidat.
Chiffre d'affaires minimal – Lot 1 : le maître d'ouvrage exige que le candidat présente un chiffre d'affaires annuel d'au moins **1 000 000 €**. En cas de groupement, le chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des membres du groupement sera pris en compte ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La justification d'une assurance en responsabilité civile et décennale pour risques professionnels.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'éarter un groupement qui ne présenterait pas les conditions financières nécessaires à réaliser l'opération.

4.6.2.Volet technique et professionnel

Les pièces relatives au « volet technique et professionnel » à fournir impérativement sont les suivantes :

1. **L'acte d'engagement** complété et daté par le représentant de la société ou toute personne ayant pouvoir d'engager la société ;

Remarque :

Le candidat doit obligatoirement remplir l'acte d'engagement rédigé par la personne publique joint au dossier de consultation des entreprises.

2. **les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire** complété ;

3. **le mémoire méthodologique et technique**, comprenant les éléments obligatoires suivants :

- a) **COMPRÉHENSION ET APPROCHE** : une note du candidat détaillant sa compréhension du projet, les enjeux principaux identifiés et expliquant son approche envisagée pour le projet, y compris sa lecture critique du DPGF et des quantités estimées ;
- b) **MOYENS HUMAINS DÉDIÉS** : une note du candidat présentant l'équipe dédiée au projet, la justification de son dimensionnement, l'organisation fonctionnelle envisagée pour l'équipe, l'implantation géographique de chaque membre (présence complète ou partielle sur

- Francfort/Weissenthurm, ou ressource à distance) et les curriculums vitae de chaque membre de cette équipe ;
- c) **MOYENS MATÉRIELS DÉDIÉS** : une note du candidat présentant et justifiant les matériels dédiés au projet (installations de chantier, qualité des bureaux modulaires installés, engins de chantier envisagés selon les accès au site, les outils de chantier selon les nuisances et les travaux à conduire, les échafaudages installés pour les travaux le nécessitant, etc.) ;
 - d) **QUALITÉ ET PROVENANCE DES MATERIAUX** : une note du candidat présentant et justifiant les matériaux utilisés pour le projet (provenance des matériaux, adéquation des matériaux proposés avec le projet, fiches techniques...) ;
 - e) **MODE OPÉRATOIRE ET SOLUTIONS TECHNIQUES** : une note du candidat présentant les modes opératoires envisagés (phasage délicat des travaux, contexte multiculturel, barrière de la langue, exemplarité environnementale, gestion de la sécurité des travailleurs et de la coactivité, organisation des travaux en hauteur, dispositions pour tenir les délais, dispositions pour limiter les nuisances, etc.), ainsi que les solutions techniques proposées pour répondre aux besoins exprimés (justifiées par leur durabilité, maintenabilité, performances, etc.).

Remarques : concision et clarté sont essentielles pour la lisibilité du mémoire technique.

- f) **RÉFÉRENCES ET QUALIFICATIONS** : (a) une liste de trois références présentant des travaux de même nature exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants dans la mesure du possible. Ces attestations indiquent le montant, les dates et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été menés régulièrement à bonne fin. (b) Présentation des certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

N° du lot	Qualifications QUALIBAT et/ou <u>équivalent allemand</u> :	Références de moins de 5 ans (au moins 3 par catégorie)
Lot 1	<ul style="list-style-type: none"> - Code 1412 Echafaudages fixes (technicité confirmée) - Code 2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des Monuments Historiques - Code 1321 Canalisations d'assainissement (technicité courante) - Code 1351 espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Ou références équivalentes ; - Ou références équivalentes sur monument historique ; - Ou références VRD équivalentes ; - référence jardins historiques appréciées ; - +Références en restauration de marbres monumentaux ou de statuaire marbre de préférence en extérieur (diplôme de restaurateur statuaire et décors pierre-marbre nécessaire).
Lot 2		<ul style="list-style-type: none"> - Références en restauration de statuaire et décors en bronze en extérieur + références en dorure sur métaux (diplôme de restaurateur bronzes et dorure nécessaire) ; - Respect du Code de déontologie ECCO.
Lot 3	<ul style="list-style-type: none"> - Code 3163 Couvertures en plomb - Code 3194 Couvertures des monuments historiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Ou références équivalentes ; - Ou références équivalentes sur monument historique.
Lot 4	<ul style="list-style-type: none"> - Code 4413 Métallerie (technicité supérieure) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ou références équivalentes dont références sur monument historique ou réparation menuiseries métalliques anciennes.

4. **le planning prévisionnel d'exécution** signé : A partir du planning d'exécution prévisionnel fourni dans le dossier, le candidat établira son propre planning d'exécution mis à jour, faisant clairement apparaître l'enchaînement envisagé par le candidat des différentes macro-phases, accompagné d'un

court texte expliquant les optimisations, modifications envisagées. Le planning sera accompagné des axes d'optimisation possibles (augmentation du nombre d'équipes, ...).

4.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4.8. Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur le chantier

Se référer à l'article 7.7 du CCAP.

4.9. Sous-traitance

L'Entreprise ou le groupement d'Entreprises est tenu de déclarer l'ensemble de ses sous-traitants. Les dispositions en la matière sont portées à l'article 2.5 du CCAP.

4.10. Secret des affaires

La personne publique se réserve la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers pour l'analyse des offres du présent marché.

Le tiers est tenu à une obligation de confidentialité prévue par le marché dont il est titulaire. En particulier, les candidats sont informés que ce tiers ne peut divulguer les données et informations couvertes par le secret des affaires dont il aurait connaissance pendant la durée d'exécution de ses prestations. Ce tiers a l'obligation de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires afin de réduire les risques de divulgation, notamment au moyen d'engagements de confidentialité individuels, de cloisonnement organisationnel et de paramétrage des droits d'accès.

Cette obligation ne prend pas fin à l'issue du marché.

4.11. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Dans le cadre du respect de la réglementation des changes, le virement sera réalisé sur un compte domicilié dans le pays où se trouve le siège du Titulaire. Dans le cas d'un pays hors zone euro, le virement sera effectué en monnaie locale.

5. EXAMEN DES OFFRES

5.1. Vérifications des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Dans le cas où des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de l'offre sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié (5 jours maximum), à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres reçues après la date limite fixée à l'article 8 du présent règlement de consultation, ou celles non conformes à l'objet du contrat ou au présent règlement de consultation.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées suivant les critères pondérés ci-dessous. A la suite de cet examen, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra engager **des négociations**.

A l'issue de ces négociations, les candidats seront classés définitivement, en prenant en compte les critères de choix préalablement définis.

L'acheteur se réserve néanmoins la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en application de l'article R.2161-17 du code de la commande publique.

5.2. Critères d'analyse des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40.0 %
1.1 – Prix global	70.0 %
1.2 – Cohérence des prix unitaires	30.0 %
2 – Valeur technique :	50.0 %
2.1 – Compréhension et approche du projet par le soumissionnaire	10.0 %
2.2 – Moyens humains du soumissionnaire dédiés au chantier	10.0 %
2.3 – Moyens matériels du soumissionnaire dédiés au chantier	10.0 %
2.4 – Qualité et provenance des matériaux utilisés	10.0 %
2.5 – Mode opératoire et solutions techniques appliqués au chantier	45.0 %
2.6 – Références liées à l'opération	15.0 %
3 – Planning prévisionnel de l'opération	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère 1.1 Prix global est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée pour incohérence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le DPGF, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le DPGF seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

5.3. Phase de négociation éventuelle

L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier mais peut attribuer le marché sans négociation.

En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

À cette occasion, l'acheteur public négociera par courriel avec avis de réception ou par réunion dans les locaux du Consulat de France à Francfort ou de la DIL à Paris avec les candidats ayant déposé une offre.

6. ATTRIBUTION DU MARCHE

Les offres sont ainsi classées de la meilleure (note la plus proche de 100) à la moins bonne. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sur 100 points est déclaré attributaire du marché. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le marché est attribué au candidat ayant reçu la meilleure note sur le critère « prix des prestations ».

L'attribution définitive du marché est prononcée par une décision motivée du Pouvoir Adjudicateur ou de son représentant.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est invité à produire, dans le délai imparti, les pièces suivantes :

- Une attestation d'assurance couvrant les prestations objet du marché en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) ;
- Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise est établie en France au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5 du code du travail) :
 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise est établie à l'étranger et qu'il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou Kbis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre du groupement doit produire une preuve de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises de son pays.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (pour les titulaires français : arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes et contributions ou cotisation sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession). Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.
- Le cas échéant, le soumissionnaire produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Ces documents devront également être fournis dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à compter de la date de réception de la demande de l'administration (par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception).

Si le candidat retenu a présenté un ou des sous-traitants, il devra également joindre à ses propres certificats, les certificats de son ou ses sous-traitants.

Ces pièces doivent être transmises par courriel aux adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « **Weisenthurm – Monument Hoche – Documents administratifs** »

Si le candidat n'est pas en mesure de fournir les renseignements demandés dans le délai requis, le marché est attribué à l'offre classée en deuxième position (sous réserve que le candidat fournit à son tour les renseignements demandés).

7. DISPOSITIONS GENERALES

7.1. Assurance et frais de transport

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des dossiers d'offre.

Les frais de transport sont à la charge des candidats.

7.2. Suite donnée à la consultation

La consultation a pour objectif d'aboutir à la conclusion d'un contrat entre le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, représenté par M. l'ambassadeur de France en Allemagne, et un prestataire de droit privé.

Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

7.3. Procédure contentieuse

Le tribunal administratif compétent est celui de Paris.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04.

E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04.

E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois. **Il devra être transmis autant d'offre que de lot pour lesquels le candidat souhaite soumissionner.**

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seraient réputées n'avoir jamais été reçues.

Les candidats remettront leur candidature (format PDF) sur support informatique par les moyens suivants :

- Via la plateforme « PLACE » (dépôt de l'offre en ligne) ;
- Via la plateforme de dépôt de dossier « France transfert » (plateforme d'échange du ministère des Affaires Étrangères) accessible depuis le lien : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr>. La candidature devra être transmise aux adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « Weissenthurm – Monument Hoche - Candidatures »

A noter : il est nécessaire de prévoir un délai de traitement de plusieurs minutes entre l'envoi de la candidature via France Transfert et la réception du lien dans les boîtes mail. Ce délai est lié au traitement des données par la plateforme. Prévoir minimum 24h de délai entre l'envoi et la date limite de remise des offres.

L'offre devra être remise avant le **vendredi 28 novembre 2025 à 16h00 (heure de Paris)**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir **au plus tard dix jours** avant la date limite de remise des offres, une demande par mail adressé à :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « Weissenthurm – Monument Hoche - Renseignement »

Les demandes pourront également être adressés directement via la Plateforme des Achats de l'État « Place ».

10. TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES CANDIDATS

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Le Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance
Bâtiment COLBERT
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Représentée par le Délégué aux systèmes d'information

Coordonnées du délégué à la protection des données :

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Base juridique du traitement : c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

Finalité du ou des traitements : suivi de la présente procédure de passation, et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

Destinataires ou catégorie de destinataires : les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'État, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

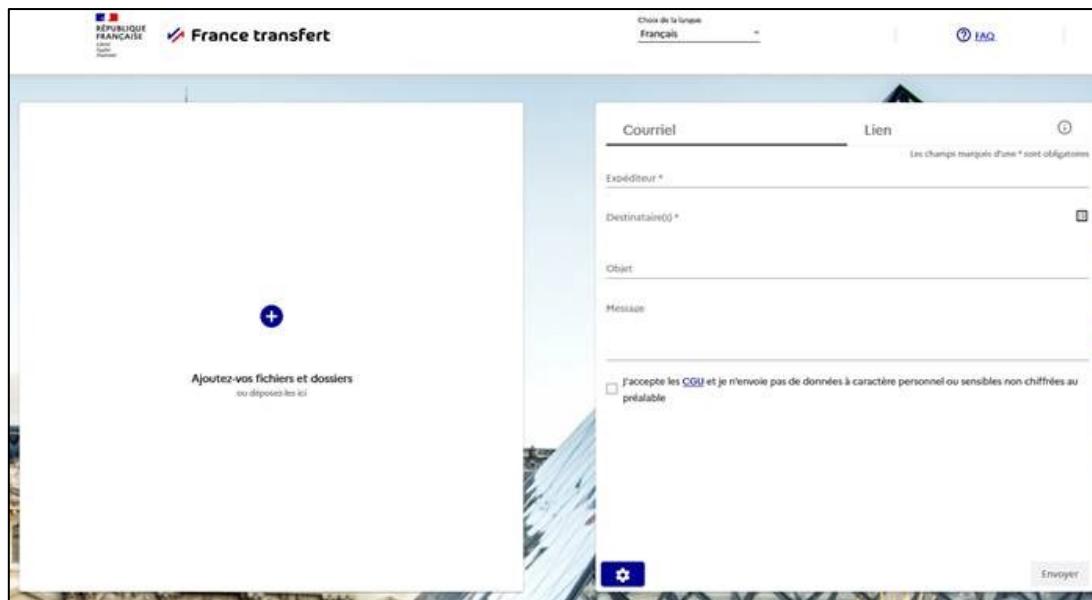
La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

11. Annexe 1

Procédure de téléchargement « France Transfert »

<https://francetransfert.culture.gouv.fr/upload> ou <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

Etape 1 : Aller sur le site internet :



The screenshot shows the France Transfert website interface. At the top, there is a logo for the République Française and the France Transfert logo. A dropdown menu for language selection is open, showing "Français". On the right side of the header, there is an "FAQ" link. Below the header, there are two main options: "Courriel" and "Lien". The "Courriel" option is selected. The form fields for "Expéditeur" and "Destinataire(s)" are visible. There is a text area for "Objet" and a larger area for "Message". At the bottom of the message area, there is a checkbox labeled "J'accepte les CGU et je n'envoie pas de données à caractère personnel ou sensibles non-chiffrées au préalable". A blue "Envoyer" button is located at the bottom right.

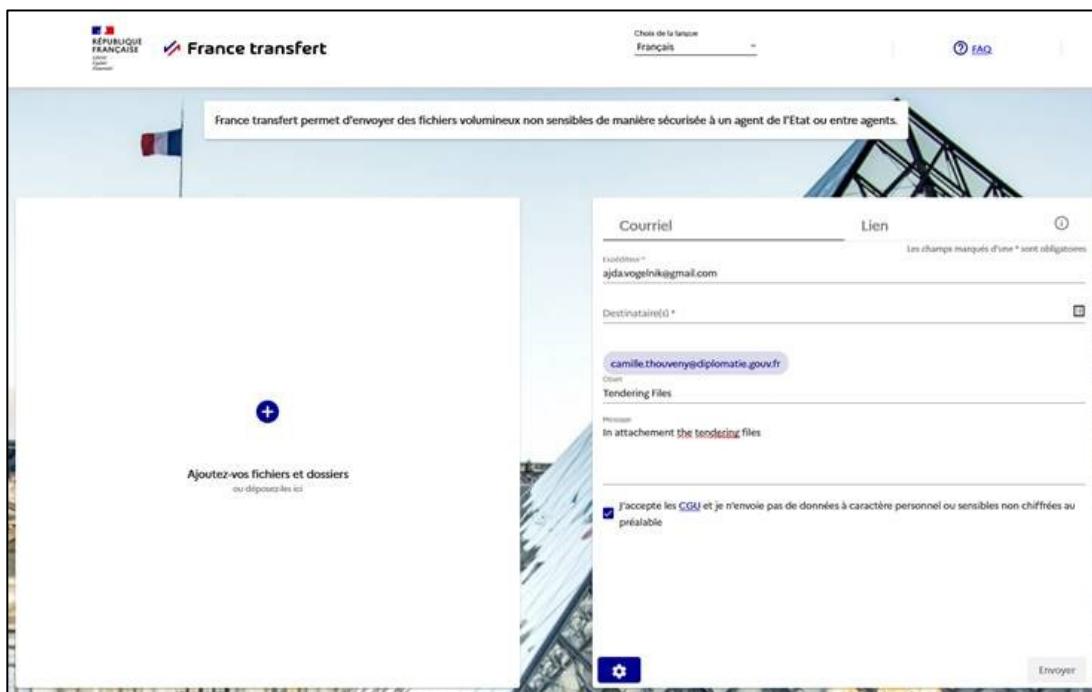
Etape 2 : dans la ligne « Expéditeur », écrivez votre adresse mail.

Dans la ligne « Destinataire », écrivez les adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Dans la ligne « Objet », écrivez « Weissenthurm – Monument Hoche - Candidatures »

Puis Cocher la case « J'accepte les CGU... » :

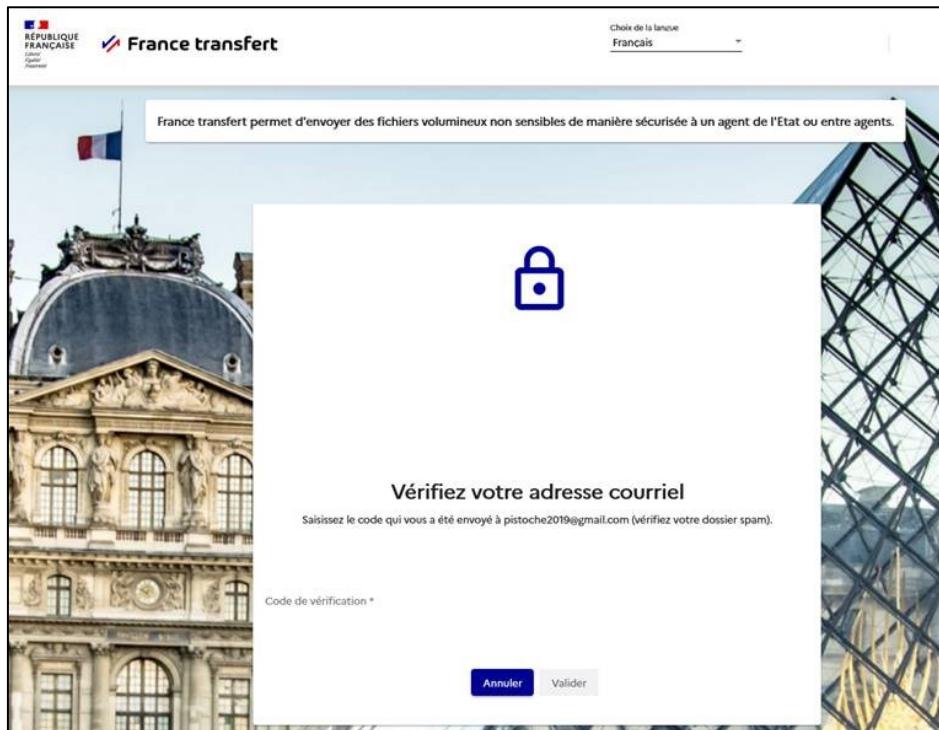


The screenshot shows the France Transfert website after a file has been uploaded. A message box at the top right says "France transfert permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'Etat ou entre agents." The "Courriel" section is still active. The "Expéditeur" field contains "ajda.vogelnik@gmail.com". The "Destinataire(s)" field contains "camille.thouveny@diplomatie.gouv.fr". The "Objet" field contains "Tendering Files". The "Message" field contains "In attachment the tendering files". The checkbox "J'accepte les CGU et je n'envoie pas de données à caractère personnel ou sensibles non-chiffrées au préalable" is checked. The blue "Envoyer" button is visible at the bottom right.

Etape 3 : Cliquez sur « Ajoutez-vos fichiers et dossiers », choisissez votre fichier et cliquez sur « Envoyer » :

The screenshot shows the France transfert website interface. At the top, there is a logo for the République Française and the text "France transfert". A banner states: "France transfert permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'Etat ou entre agents." On the left, a file named "CROCUS" (870.55 Ko - Fichier pdf) is listed. On the right, there is a form for sending an email. The recipient field contains "ajda.vogelink@gmail.com". The subject field is "Tendering Files" and the message body says "In attachment the tendering files". There is a checkbox for accepting terms and conditions. At the bottom, there is a "Envoyer" button.

Etape 4 : Vous recevrez dans votre adresse mail un code, à indiquer dans la ligne :



Ainsi, le chef de projet recevra deux mails dans sa boite mail (un avec le code et un avec le dépôt)